



BILAN DU SDAGE DE LA GUYANE

AVRIL 2009



Auteurs : Franck Chow Toun et Ségolène Forestier, SEPIA Conseils



SOMMAIRE

I	CONTEXTE ET OBJECTIFS DU BILAN DU SDAGE DE LA GUYANE	4
I.1	LE SDAGE DE LA GUYANE	4
I.1.1	<i>Les Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion de l'Eau. Objectifs et portée réglementaire.</i>	4
I.1.2	<i>Le SDAGE de Guyane.</i>	4
I.1.3	<i>La révision du SDAGE</i>	5
I.1.4	<i>Le bilan 2005 du SDAGE de la Guyane</i>	5
I.2	OBJECTIFS ET CONTENU DU RAPPORT	5
I.2.1	<i>Objectifs du rapport</i>	5
I.2.2	<i>Organisation du rapport</i>	5
I.2.3	<i>Terminologie et mise en forme</i>	6
II	METHODOLOGIE	7
III	BILAN DU SDAGE 2006-2008 ET COMPARAISON AVEC LE BILAN 2000-2005	8
III.1	BILAN THEMATIQUE	8
III.1.1	<i>Orientations du SDAGE</i>	8
III.1.2	<i>Domaines du SDAGE</i>	9
III.1.3	<i>Mesures du SDAGE</i>	10
III.1.4	<i>Typologie des actions</i>	11
III.2	ETAT D'AVANCEMENT	12
III.3	BILAN FINANCIER	14
III.3.1	<i>Coût global de la mise en œuvre du SDAGE sur la période 2006-2008</i>	14
III.3.2	<i>Répartition des coûts en fonction de la typologie des actions</i>	14
III.3.3	<i>Répartition des financements par acteur</i>	15
III.3.4	<i>Répartition des coûts par domaine du SDAGE</i>	16
III.4	MISE EN PLACE D'INDICATEURS	19
III.5	BILAN GEOGRAPHIQUE	20
III.6	BILAN DETAILLE DU SDAGE PAR DOMAINE POUR LA PERIODE 2006-2008	22
III.6.1	<i>Eau et santé</i>	22
III.6.1.a	Suivi de l'état sanitaire des populations	23
III.6.1.b	Alimentation en eau potable	24
III.6.1.c	Lutte contre les pollutions domestiques	25
III.6.2	<i>Les usages de l'eau</i>	26
III.6.2.a	Prévention des impacts de l'agriculture	26
III.6.2.b	Lutte contre les pollutions industrielles et minières	27
III.6.2.c	Sécurisation du transport fluvial	28
III.6.2.d	Développement durable de l'éco-tourisme	29
III.6.3	<i>Les milieux aquatiques</i>	30
III.6.3.a	La gestion de la qualité des milieux aquatiques	30
III.6.3.b	Les eaux superficielles	31
III.6.3.c	Les zones humides	32
III.6.3.d	Les eaux souterraines	32
III.6.3.e	Le littoral	32
III.6.4	<i>Communication, formation et responsabilisation</i>	33
IV	BILAN DU SDAGE 2000-2008	35
IV.1	ACTIONS ENGAGEES PAR ORIENTATION ET DOMAINE	35
IV.2	ETAT D'AVANCEMENT DU SDAGE	36
IV.3	BILAN FINANCIER	38
V	CONCLUSIONS : VERS UN SDAGE 2010 PLUS OPERATIONNEL ET MIEUX CONTROLE	39

LISTE DES FIGURES

FIGURE 1. TYPOLOGIE DES ACTIONS.....	11
FIGURE 2. REPARTITION DE LA TYPOLOGIE DES ACTIONS PAR DOMAINE DU SDAGE.....	12
FIGURE 3. ETAT D'AVANCEMENT DES ACTIONS ENGAGEES.....	12
FIGURE 4. ETAT D'AVANCEMENT DES MESURES DU SDAGE.....	13
FIGURE 5. ETAT D'AVANCEMENT DES MESURES DU SDAGE PAR ORIENTATION.....	13
FIGURE 6. REPARTITION DES COUTS EN FONCTION DE LA TYPOLOGIE DES ACTIONS.....	15
FIGURE 7. REPARTITION DES COUTS PAR ACTEUR.....	15
FIGURE 8. REPARTITION DES COUTS PAR DOMAINE DU SDAGE.....	16
FIGURE 9. CARTE DES COMMUNES DE LA GUYANE.....	20
FIGURE 10. REPARTITION DES ACTIONS PAR ZONE GEOGRAPHIQUE.....	21

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1. ORIENTATIONS FONDAMENTALES DU SDAGE, DOMAINES D' ACTIONS ET MESURES OPERATIONNELLES.....	4
TABLEAU 2. REPARTITION DES ACTIONS PAR ORIENTATION DU SDAGE- PERIODES 2006-2008 ET 2000-2005.....	8
TABLEAU 3. REPARTITION DES ACTIONS PAR DOMAINES DU SDAGE. RATIO PAR RAPPORT AUX MESURES OPERATIONNELLES.....	9
TABLEAU 4. PART DES MESURES DU SDAGE ENGAGEES ENTRE 2006 ET 2008.....	10
TABLEAU 5. REPARTITION DES FINANCEMENTS PAR DOMAINE DU SDAGE ET PAR FINANCEURS.....	18
TABLEAU 6. POURCENTAGE D'INDICATEURS PAR ACTIONS.....	19
TABLEAU 7. REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES ACTIONS PAR DOMAINE.....	22
TABLEAU 8. REPARTITION DES ACTIONS ENGAGEES ENTRE 2000 ET 2008 PAR ORIENTATION DU SDAGE.....	35
TABLEAU 9. REPARTITION DES ACTIONS ENGAGEES ENTRE 2000 ET 2008 PAR DOMAINE DU SDAGE.....	36
TABLEAU 10. MESURES DU SDAGE NON ENGAGEES ENTRE 2006 ET 2008.....	37

I CONTEXTE ET OBJECTIFS DU BILAN DU SDAGE DE LA GUYANE

I.1 Le SDAGE de la Guyane

I.1.1 Les Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion de l'Eau. Objectifs et portée réglementaire.

Les SDAGE, élaborés par les Comité de Bassin des différents bassins hydrographiques français en application de la loi sur l'eau du 3 janvier 1992, ont pour rôle de définir des orientations fondamentales pour une gestion équilibrée de la ressource en eau. Leur portée réglementaire est ainsi définie par le MEEDDAT :

« Le SDAGE est le document de planification de la ressource en eau au sein du bassin. A ce titre, il a vocation à encadrer les choix de tous les acteurs du bassin dont les activités ou les aménagements ont un impact sur la ressource en eau. Les acteurs publics (Etat, collectivités, établissements publics), notamment, ont un rôle crucial à assumer. Ils doivent assurer la cohérence entre leurs décisions et documents et les éléments pertinents du SDAGE. »

I.1.2 Le SDAGE de Guyane

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SDAGE) de la Guyane a été élaboré entre 1997 et 1999, et approuvé par le Comité de Bassin le 29 juin 2000. Il définit 4 orientations principales, déclinées en 17 domaines et en 132 mesures opérationnelles (cf. Tableau 1).

Orientations fondamentales	Domaines d'actions		Nombre de mesures
1. Eau et santé	1.1	Suivi et actions sanitaires	8
	1.2	Alimentation en eau potable	17
	1.3	Lutte contre pollutions domestiques (assainissement)	14
	total		39
2. Les usages de l'eau	2.1	Prévention des impacts de l'agriculture	12
	2.2	Lutte contre pollutions industrielles et minières	18
	2.3	Sécurisation du transport fluvial	9
	2.4	Développement de l'écotourisme	7
	total		46
3. Les milieux aquatiques	3.1	Inventaire, surveillance et protection de la qualité des eaux et des milieux aquatiques	6
	3.2	Les eaux superficielles	10
	3.3	Les zones humides	7
	3.4	Les eaux souterraines	4
	3.5	Le littoral	7
	total		34
4. Communication, Formation, Responsabilisation	4.1	Communication	7
	4.2	Formation	2
	4.3	Responsabilisation	4
	total		13

Tableau 1. Orientations fondamentales du SDAGE, domaines d'actions et mesures opérationnelles.

I.1.3 La révision du SDAGE

Le Ministère français de l'Écologie et de du Développement Durable a planifié la révision des SDAGE dès 2004 (transposition de la DCE en droit français) avec d'abord les états des lieux des districts (métropole).

Dans le cadre de cette révision, la DIREN a mandaté le BRGM en 2005 afin d'établir un premier bilan des actions entreprises en application du SDAGE de la Guyane.

I.1.4 Le bilan 2005 du SDAGE de la Guyane

Suite à une consultation des différents acteurs, le bilan du SDAGE a mis en évidence un état d'avancement globalement satisfaisant avec une moyenne de 70% de mesures engagées. Néanmoins, plusieurs domaines sont apparus en retard : la sécurisation du transport fluvial, le développement durable de l'écotourisme, et les zones humides.

Le bilan du SDAGE réalisé par le BRGM intègre en outre une évaluation financière des montants engagés dans le cadre de la mise en œuvre du SDAGE. Au total le coût annuel d'investissement serait compris entre 27 et 29 M€ par an sur 6 ans.

I.2 Objectifs et contenu du rapport

I.2.1 Objectifs du rapport

Afin de conclure correctement le premier SDAGE de la Guyane, l'Office de l'Eau a souhaité engager une mise à jour du bilan réalisé en 2005 par le BRGM.

Dans cette perspective, le présent rapport s'appuie sur un recensement des actions réalisées entre 2006 et 2008 pour analyser l'état d'avancement du SDAGE, les moyens financiers de sa mise en œuvre, et les éléments de méthode à retenir pour le suivi du prochain SDAGE.

I.2.2 Organisation du rapport

Le présent rapport se décompose en quatre parties distinctes :

- × Méthodologie,
- × Bilan 2006-2008 du SDAGE,
- × Bilan global 2000-2008,
- × Conclusions et mise en perspective dans le cadre de la mise en œuvre du SDAGE 2010.

Les différents axes d'analyses abordés sont les suivants :

- ✖ Bilan thématique : quantification des actions et mesures entreprises par domaines d'intervention, domaines les plus avancés, typologie des actions,
- ✖ Bilan chronologique : état d'avancement des actions et mesures,
- ✖ Bilan financier : coûts et ressources investis par domaines d'actions et acteurs,
- ✖ Bilan géographique : régions où les flux financiers/les actions entreprises ont été les plus concentrés, domaine privilégié en fonction du contexte local...

I.2.3 Terminologie et mise en forme

La terminologie employée dans le présent rapport fait une distinction claire entre les « mesures » et les « actions », dans la continuité du premier bilan du SDAGE réalisé sur la période 2000-2005.

Les mesures sont définies dans le SDAGE : elles sont au nombre de 132.

Les actions correspondent aux opérations effectivement réalisées par les différents acteurs consultés.

Quant à la mise en forme des tableaux, elle est cohérente avec celle du bilan 2000-2005 : les chiffres écrits en bleu traduisent une bonne performance et les chiffres en rouge l'inverse.

II METHODOLOGIE

Le présent bilan repose sur une consultation de tous les acteurs de l'eau en Guyane réalisée entre décembre 2008 et janvier 2009 :

- * Collectivités locales : Région, Département, Communautés de Communes et Communes ;
- * Services déconcentrés de l'Etat : DAF, DIREN, DRIRE, DSDS, DDE ;
- * Organisations publiques : Université, Centres de recherche, Etablissements publics;
- * Acteurs privés : Industries, Bureaux d'études en eau et environnement ;
- * Associations.

Certains acteurs (notamment les communes) n'ayant pas répondu dans le temps imparti pour la consultation, le présent bilan ne peut prétendre à l'exhaustivité. Il se base sur les réponses obtenues à la date du 28 janvier 2009. Néanmoins, les services extérieurs de l'Etat et les communautés de communes (maîtres d'ouvrage, cofinanceurs ou maîtres d'œuvre dans la plupart des cas) ayant tous répondu, il est permis de penser que la plupart des actions qui ont été menées par les collectivités territoriales figurent dans cet inventaire.

La liste précise des actions recensées sur la période 2006-2008 est présentée en Annexe 1 tandis que les organismes consultés sont détaillés en Annexe 2.

La consultation a été réalisée en deux temps :

- * Décembre à mi-janvier : envoi de questionnaires ou de tableaux de bord à compléter et rencontres avec les acteurs pour les assister dans leurs réponses ;
- * Fin janvier : entretiens avec plusieurs acteurs clefs.

Le format des questionnaires prévoyait que les acteurs interrogés intègrent eux-mêmes leur action dans le cadre du SDAGE, en sélectionnant pour chacune de leur action la mesure du SDAGE la plus appropriée.

Cette démarche a permis d'identifier que, pour certaines actions transversales, plusieurs mesures du SDAGE pouvaient être concernées.

En outre, la classification des réponses obtenues a démontré que la formulation des mesures du SDAGE 2000 était plus ancrée dans une démarche administrative qu'opérationnelle : en effet, les travaux liés à l'eau potable et à l'assainissement ne sont pas clairement identifiées dans les mesures du SDAGE 2000.

Les actions prises en compte sont celles réalisées depuis le 1^{er} janvier 2006. Les actions programmées pour 2009 sont également intégrées dans le bilan.

III BILAN DU SDAGE 2006-2008 ET COMPARAISON AVEC LE BILAN 2000-2005

La consultation réalisée auprès des différents acteurs de l'eau en Guyane a permis de recenser 273 actions pour la période 2006-2008. Les données présentées dans le paragraphe ci-dessous, sauf indication contraire, traitent de cette période exclusivement.

III.1 Bilan thématique

III.1.1 Orientations du SDAGE

Comme précisé dans le Tableau 1, le SDAGE 2000 de la Guyane définit quatre orientations principales.

La répartition des actions recensées entre 2006 et 2008 vis-à-vis de ces orientations est présentée dans le Tableau 2.

Elle est comparée à la répartition mise en évidence dans le premier bilan 2000-2005.

Orientations	Nombre de mesures du SDAGE	Pourcentage de mesures	Période 2006 - 2008		Période 2000 - 2005	
			Nombre d'actions identifiées	Pourcentage d'actions	Nombre d'actions identifiées	Pourcentage d'actions
Eau et santé	39	29%	93	34%	88	42%
Usages de l'eau	46	35%	111	41%	56	26%
Milieux aquatiques	34	26%	44	16%	49	23%
Information, communication, sensibilisation	13	10%	25	9%	19	9%
TOTAL	132	100%	273	100%	212	100%

Tableau 2. Répartition des actions par orientation du SDAGE- Périodes 2006-2008 et 2000-2005

Sur la période 2006-2008, la proportion d'actions engagées par rapport aux mesures définies pour les 4 orientations du SDAGE est globalement respectée. On observe néanmoins une priorité quant à la mise en place d'actions relevant des « usages de l'eau », tandis que les actions réalisées au titre des « milieux aquatiques » sont légèrement en retard.

Cette priorité concernant les usages de l'eau pour la période 2006-2008 peut s'expliquer par le nombre important d'acteurs industriels consultés et par une plus grande mobilisation et appropriation de l'outil SDAGE par ces acteurs.

Entre 2000 et 2005, les actions les plus largement mises en œuvre relevaient de l'orientation « Eau et Santé ».

III.1.2 Domaines du SDAGE

Le Tableau 3 précise le nombre d'actions réalisées par domaine du SDAGE et le compare au nombre de mesures par domaine. Les résultats sont présentés par ordre décroissant.

Domaine du SDAGE	Actions identifiées	Mesures du SDAGE	Nombre d'actions par mesure
LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS INDUSTRIELLES ET MINIERES	83	18	4,6
ALIMENTATION EN EAU POTABLE	57	17	3,4
LES EAUX SOUTERRAINES	10	4	2,5
COMMUNICATION, FORMATION ET RESPONSABILISATION	25	13	1,9
LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DOMESTIQUES	24	14	1,7
LA GESTION DE LA QUALITE DES MILIEUX AQUATIQUES	9	6	1,5
SUIVI DE L'ETAT DE SANTE DES POPULATIONS	12	8	1,5
LES EAUX SUPERFICIELLES	14	10	1,4
PREVENTION DES IMPACTS DE L'AGRICULTURE	15	12	1,3
LE LITTORAL	9	7	1,3
SECURISATION DU TRANSPORT FLUVIAL	9	9	1,0
DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'ECO-TOURISME EN MILIEU AQUATIQUE	4	7	0,6
LES ZONES HUMIDES	2	7	0,3
TOTAL	273	132	2,1

Tableau 3. Répartition des actions par domaines du SDAGE. Ratio par rapport aux mesures opérationnelles.

On constate que le nombre moyen d'actions réalisées entre 2006 et 2008 par mesure du SDAGE est de 2,1.

Les domaines pour lesquels le ratio actions/mesures est significativement plus élevé que cette moyenne (en bleu dans le tableau) sont par ordre décroissant :

- * La lutte contre les pollutions industrielles et minières,
- * L'alimentation en eau potable,
- * Les eaux souterraines.

A l'inverse, deux domaines présentent un ratio actions/mesures particulièrement bas (inférieur à 1, en rouge dans le tableau) :

- * Le développement durable de l'éco-tourisme,
- * Les zones humides.

Enfin, le domaine de la sécurisation du transport fluvial présente un ratio de 1, ce qui reste fortement en dessous de la moyenne.

Ce classement des actions par domaine est relativement proche de celui mis en évidence dans le bilan 2000-2005 du SDAGE, la principale différence tenant à l'inversion des places des deux domaines les plus avancés : avant 2006, le plus grand nombre d'actions avait été réalisé dans le domaine de l'AEP, tandis que la lutte contre les pollutions industrielles et minières occupait la deuxième place.

III.1.3 Mesures du SDAGE

Le SDAGE 2000 de la Guyane se décline en 132 mesures opérationnelles.

Les 273 actions recensées se répartissent selon 85 mesures.

D'après ce décompte, 64 % des mesures du SDAGE ont donné lieu à une action entre 2006 et 2008, ce qui est inférieur au résultat du premier bilan 2000-2005 (70 %).

Domaine du SDAGE	Mesures du SDAGE	Mesures engagées	Pourcentage
LES EAUX SOUTERRAINES	4	4	100%
LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS INDUSTRIELLES ET MINIERES	18	16	89%
LES EAUX SUPERFICIELLES	10	8	80%
ALIMENTATION EN EAU POTABLE	17	12	71%
COMMUNICATION, FORMATION ET RESPONSABILISATION	13	9	69%
PREVENTION DES IMPACTS DE L'AGRICULTURE	12	8	67%
LA GESTION DE LA QUALITE DES MILIEUX AQUATIQUES	6	4	67%
LE LITTORAL	7	4	57%
SECURISATION DU TRANSPORT FLUVIAL	9	5	56%
LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DOMESTIQUES	14	7	50%
DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'ECO-TOURISME EN MILIEU AQUATIQUE	7	3	43%
SUIVI DE L'ETAT DE SANTE DES POPULATIONS	8	3	38%
LES ZONES HUMIDES	7	2	29%
TOTAL	132	85	64%

Tableau 4. Part des mesures du SDAGE engagées entre 2006 et 2008

Les domaines pour lesquels le prorata entre mesures définies dans le SDAGE et mesures effectivement engagées présente le plus fort décalage sont :

- * Les zones humides,
- * Le suivi de l'état de santé des populations,
- * Le développement durable de l'écotourisme.

A l'inverse, les « eaux souterraines », la « lutte contre les pollutions industrielles et minières », et « les eaux superficielles » présentent un nombre de mesures engagées satisfaisant.

Vis-à-vis de « l'état de santé des populations », ce domaine était relativement avancé en 2005 avec près de 75 % de mesures engagées, comparé au chiffre de 38 % évalué sur la période 2006-2008. Le décalage entre ces chiffres est expliqué plus en détail à la page 23.

III.1.4 Typologie des actions

Les actions entreprises dans le cadre du SDAGE peuvent être classées selon les critères suivants :

- × Connaissance/étude,
- × Information/communication/formation,
- × Programme d'action,
- × Règlementation (adaptation/respect/contrôle),
- × Travaux,
- × Autre.

La catégorie « Programme d'actions » recouvre des actions d'assistance technique, des schémas directeurs et la mise en œuvre de programmes de gestion globale d'une problématique spécifique du SDAGE (Programme de réduction des impacts de l'activité aurifère, Programme de gestion des déchets, etc.).

La catégorie « autres » concerne les actions de « gestion de crise », et de « politique d'accès à l'eau ».

Les résultats de la classification générale sont présentés sur la Figure 1.

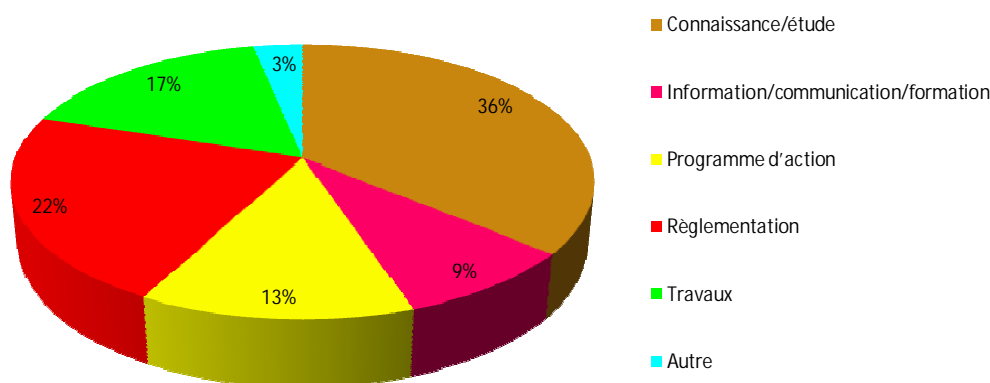


Figure 1. Typologie des actions

Les actions entreprises dans le cadre du SDAGE sont principalement des actions de connaissance et études (36 %). La règlementation est en deuxième position avec 22 %, et les travaux suivent avec 17 %. Les catégories « programme d'actions », « information, communication, sensibilisation » et « autres » représentent respectivement 13 %, 9 % et 3 %.

Cette typologie exprimée par orientation du SDAGE est présentée sur la Figure 2.

On observe que le domaine « Eau et santé » ne possède aucune action de communication. Il convient de considérer ce résultat avec prudence, car le domaine « Formation, Communication, Sensibilisation » contient une mesure opérationnelle spécifique concernant la communication sur les aspects sanitaires de l'eau (« Intensifier la sensibilisation aux risques sanitaires engendrés par les comportements individuels »).

Pour le domaine « Eau et santé », la part des travaux prédomine (notamment pour l'eau potable et l'assainissement), tandis que pour le domaine « Milieux Aquatiques », les principales actions sont des études ou programmes de suivi.

Le domaine « Usages de l'Eau » regroupe principalement des actions règlementaires et de connaissances et d'études.

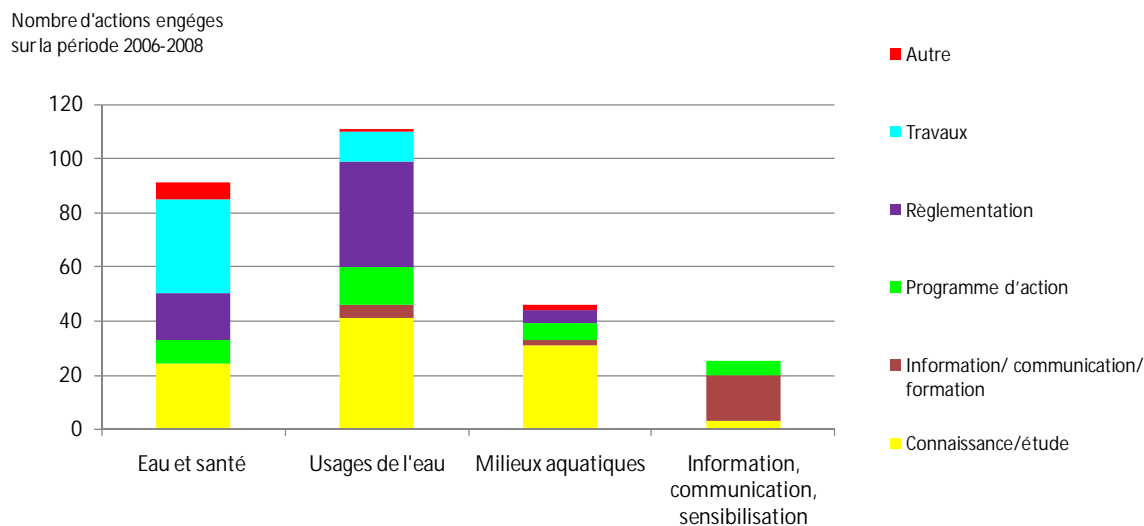


Figure 2. Répartition de la typologie des actions par domaine du SDAGE

III.2 Etat d'avancement

La Figure 3 présente l'état d'avancement des actions recensées entre 2006 et 2008.

Ces actions sont en majorité terminées (45%) ou en cours (42,5%). 11% des actions sont programmées et 1,5 % démarrées. Les principales actions programmées appartiennent au domaine « Lutte contre les pollutions industrielles et minières ».

Le faible nombre d'actions considérées comme démarrées est probablement lié à une assimilation d'actions démarrées à des actions en cours.

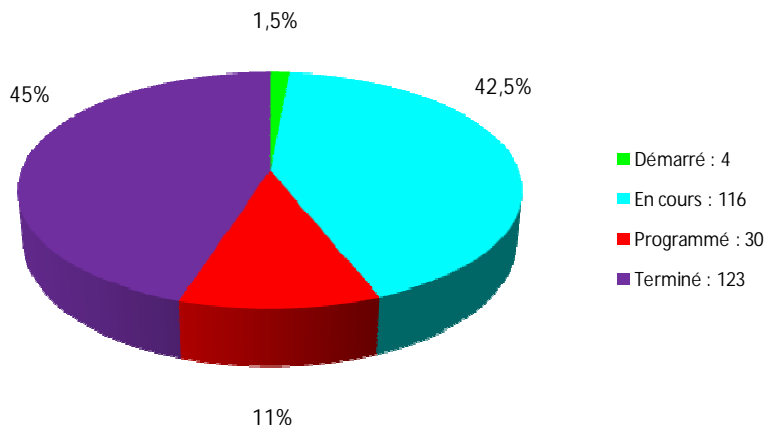


Figure 3. Etat d'avancement des actions engagées

A partir de l'état d'avancement des actions, il est possible de définir l'état d'avancement des mesures.

Lorsqu'une mesure contient plusieurs actions à des stades d'avancement différents, l'état d'avancement « en cours » a été retenu.

Lorsqu'une mesure ne contient que des actions « terminées », elle a été classée en mesure « terminée ». Cette classification rejoint celle du précédent bilan. Il convient néanmoins de considérer cette terminologie avec prudence car elle tient pas compte spécifiquement des mesures du SDAGE pérennes.

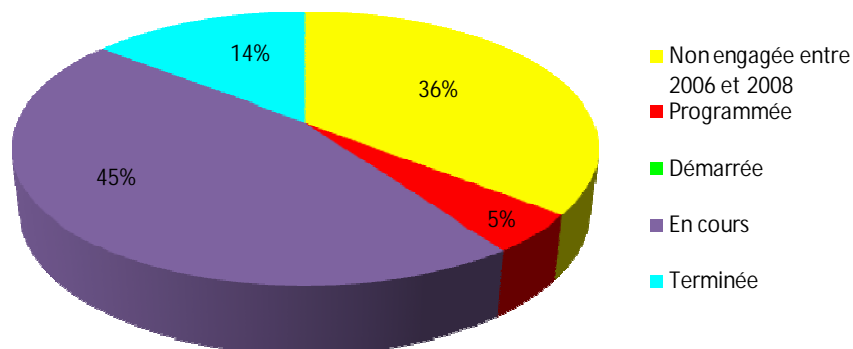


Figure 4. Etat d'avancement des mesures du SDAGE

Globalement, une majorité des mesures sont en cours (45 %), suivie par les mesures non engagées entre 2006 et 2008 (36%). Les mesures terminées représentent 14% des mesures totales. Seulement 5 % des mesures peuvent être considérées comme programmées. Aucune mesure ne peut être considérée comme démarrée.

Le faible pourcentage de mesures démarrées ou programmées paraît cohérent vis-à-vis de la période de mise en œuvre du SDAGE. Concernant le nombre élevé de mesures non engagées entre 2006 et 2008, des explications plus détaillées sont données par domaine du SDAGE à partir de la page 22.

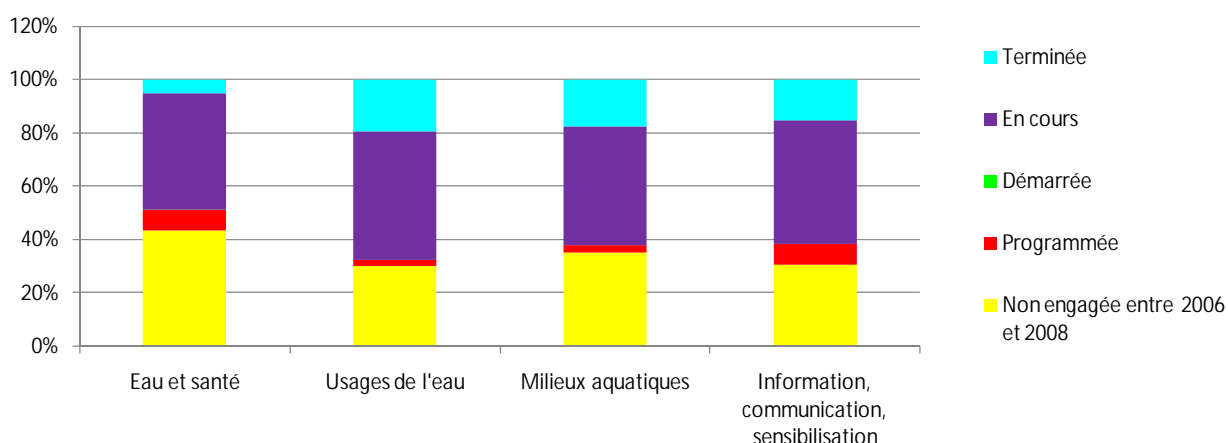


Figure 5. Etat d'avancement des mesures du SDAGE par orientation

Concernant l'avancement par orientation du SDAGE (cf. Figure 5), on note le faible nombre de mesures terminées pour le domaine « Eau et Santé ».

III.3 Bilan financier

III.3.1 Coût global de la mise en œuvre du SDAGE sur la période 2006-2008

Le bilan financier ci-dessous se base sur les réponses collectées lors de la consultation (période 2006-2008).

Les principales sources proviennent des services de l'Etat et du Département en charge d'assurer l'instruction des dossiers de subventions, ainsi que des organismes privés et des collectivités.

Toutefois, nombreuses sont les actions pour lesquelles aucun élément financier n'a pu être obtenu. Ce constat est particulièrement vrai pour les actions entreprises par les institutions publiques, lorsque la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre sont assurées par le même organisme. En effet, les coûts internes ne sont généralement pas répartis par action.

En outre, la plupart des actions à portée réglementaire, en dehors des actions de contrôle et de police, ne présentent pas de coût précis.

Aussi, la part d'actions pour lesquelles une information financière a pu être obtenue atteint seulement 44 % des actions recensées (120 actions sur 273).

Sur les 43 actions relevant de la typologie « travaux », 93 % ont un coût identifié pour un montant global de 35,87 M€. En effet, les travaux sont fréquemment réalisés grâce aux subventions de multiples partenaires, ce qui facilite la mise à disposition de leurs caractéristiques financières.

Sur les 230 actions relevant des autres typologies, seules 80 actions sont renseignées ce qui représente un taux de réponse de 35 % et un montant de 11,16 M€.

Le coût global des actions recensées dans le cadre du Bilan du SDAGE 2006-2008 sur la base des actions renseignées est de **47,03 millions d'euros sur 3 ans**, soit un investissement annuel de 15,67 M€.

En considérant le pourcentage d'actions non renseignées, le montant extrapolé serait d'environ 39 M€ pour les travaux, et 32 M€ pour les actions relevant des autres typologies. Au total, cela représenterait un montant d'environ 71 M€ sur 3 ans, soit environ 24 M€/an. Ce chiffre est cohérent avec celui avancé par le premier bilan du BRGM (entre 27 et 29 M€/an).

III.3.2 Répartition des coûts en fonction de la typologie des actions

La Figure 6 indique la répartition des coûts en fonction de la typologie des actions sur la base des montants effectivement renseignés.

A eux seuls, les travaux représentent presque 36 M€, soit 76,3 % des investissements totaux réalisés entre 2006 et 2008 dans le cadre du SDAGE. A titre de comparaison, les montants

investis sur la période 2000-2005 sur les trois secteurs AEP, Assainissement et Infrastructures fluviales était évalué à 92 M€ pour les études et travaux.

Le montant annuel évalué est de l'ordre de 12 M€ sur la période 2006-2008 pour les seuls travaux, contre 15 M€ sur la période 2000-2005 pour les études et travaux.

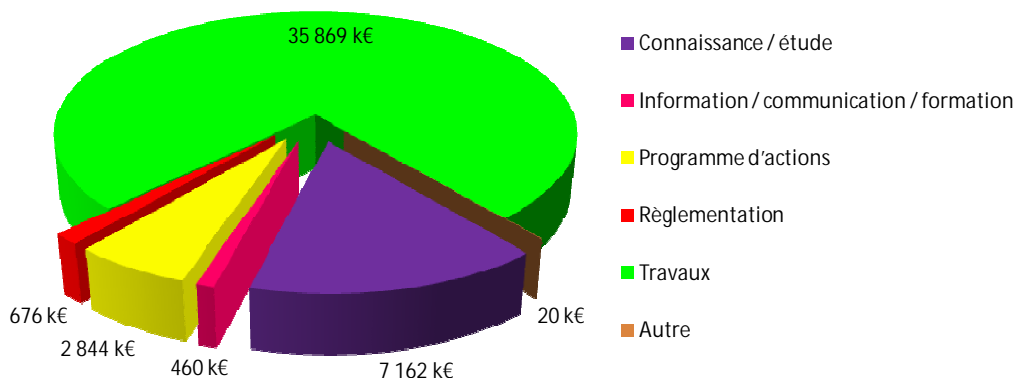


Figure 6. Répartition des coûts en fonction de la typologie des actions

Les actions autres que des travaux réalisées entre 2006 et 2008 totalisent la somme de 11,16 M€ sur 3 ans, soit environ 3,7 M€/an, à comparer avec une somme de 2 M€/an dans le précédent bilan.

Les actions de connaissances et études ont mobilisé 7,2 M€, soit près de 15 % des fonds. Les programmes d'actions représentent environ 2,8 M€, soit environ 6 % des investissements.

Les actions engagées à titre réglementaire ou dans le cadre de programmes d'information et sensibilisation représentent un faible pourcentage du total.

III.3.3 Répartition des financements par acteur

Les différents acteurs ayant participé au financement des actions entreprises dans le cadre du SDAGE sont présentés sur la Figure 7.

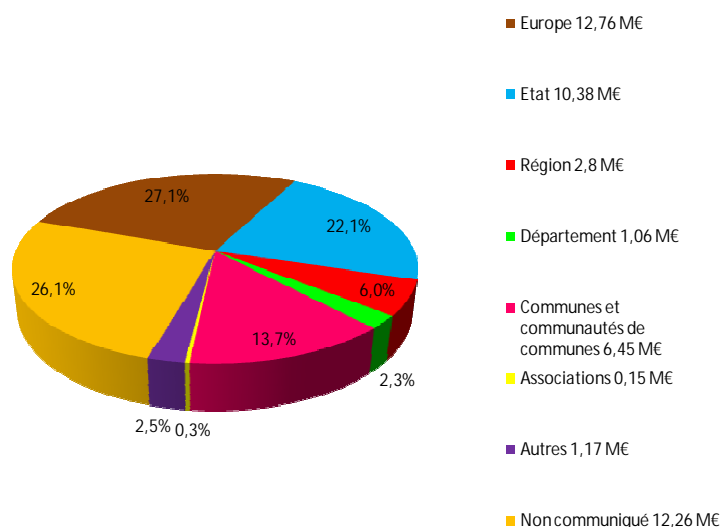


Figure 7. Répartition des coûts par acteur

26,1 % des montants investis n'ont pas d'origine identifiée.

Les financements ont pour principale origine l'Union Européenne (12,76 M€, 27,1 %), via les fonds de subventions du FEDER, du FEOGOA puis du FEADER en 2007 et de l'IFOP¹.

22 % des montants investis dans le cadre du SDAGE proviennent de l'Etat (10,38 M€), et 14 % sont issus des communes ou communautés de communes (6,45 M€).

Le financement par la Région et le Département au titre notamment du CPER-DOCUP, représentent respectivement 6 % et 2,3 %.

1,17 M€ sur 3 ans, soit 2 % des montants investis, ont pour origine des entreprises privées et établissements publics : ONF, EDF, BRGM, ADEME, Agence Nationale de la Recherche, Guyane Technopole, IFOP.

Les associations n'ont contribué financièrement que marginalement (0,3 %).

La répartition des financements par acteurs diffère notablement de celle mise en évidence dans le précédent bilan, puisque l'Etat représentait alors le premier financeur, pour un montant environ égal à la somme des montants investis par l'Europe et les collectivités.

III.3.4 Répartition des coûts par domaine du SDAGE

La Figure 8 met en évidence la répartition des coûts par domaine du SDAGE.

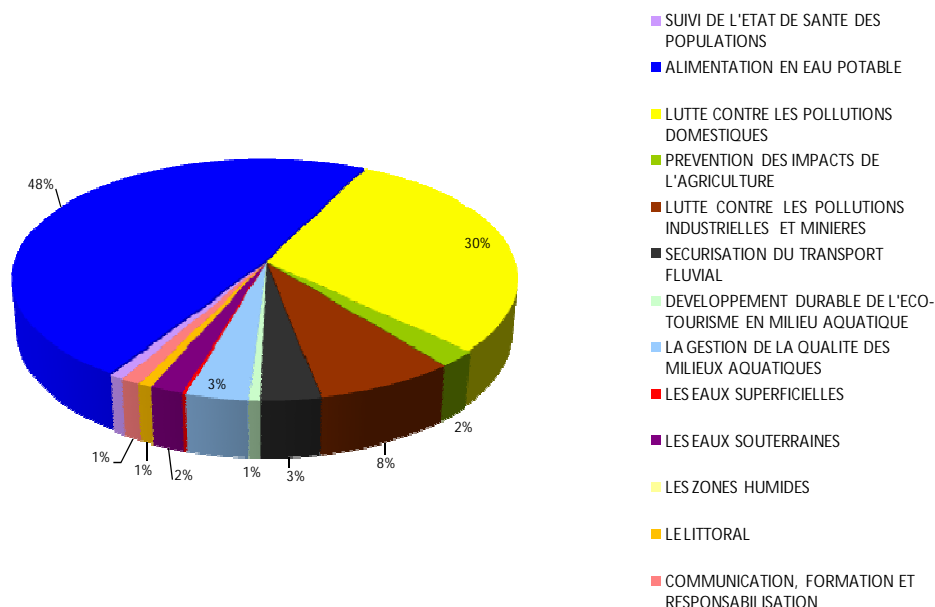


Figure 8. Répartition des coûts par domaine du SDAGE

Les principaux investissements entre 2006 et 2008 ont été réalisés pour l'alimentation en eau potable (48 %, 22,87 M€) et la lutte contre les pollutions domestiques (30 %, 13,89 M€). Cette analyse est cohérente avec la typologie des actions par domaine, ces deux domaines étant ceux pour lesquels le plus de travaux ont été entrepris. La lutte contre les pollutions

¹¹ FEDER : Fonds Européen de Développement Régional ; FEOGA : Fonds Européen d'Orientation et de Garantie Agricole ; FEADER : Fonds Européen agricole pour le développement rural ; IFOP : Instrument Financier d'Orientation de la Pêche.

industrielles et minières a quant à elle mobilisé 8 % des financements totaux, pour un coût global de 3,65 M€.

Quatre autres domaines ont fait l'objet de financements supérieurs à 1 M€ : la sécurisation du transport fluvial (1,46 M€), la gestion de la qualité des milieux aquatiques (1,28 M€), les eaux souterraines (1,03 M€) et la prévention des impacts de l'agriculture (1,02 M€).

Les domaines les moins dotés (montants inférieur à 1 % du montant global) sont les zones humides, le développement durable de l'écotourisme, le littoral et le suivi de l'état de santé des populations.

Le Tableau 5 détaille l'origine des financements par domaines et par acteurs.

Pour deux domaines en particulier, peu de données ont été obtenues concernant l'origine des financements: il s'agit de la lutte contre les pollutions domestiques et de la sécurisation du transport fluvial.

Les contributions conjointes de l'Europe et de l'Etat sont particulièrement visibles dans les domaines de l'AEP, de l'assainissement, et de la lutte contre les impacts de l'agriculture. Les financements de l'AEP et de l'assainissement ont été dans une large mesure complétés par les investissements des communes et groupements de communes.

L'Europe a en outre participé de façon prioritaire à la lutte contre les pollutions industrielles et minières, avec une forte implication également des communes, et des autres financeurs privés (CNES, Air Liquide, Opérateurs miniers...) et publics (BRGM, EDF, ADEME...).

La gestion des milieux aquatiques, les eaux superficielles, le développement durable de l'écotourisme ont été principalement financés par l'Etat. Il en est de même pour le suivi de l'état de santé des populations, l'ANR (Agence Nationale pour la Recherche) ayant contribué à la réalisation d'une étude sur les pathologies d'origine hydrique en Guyane pour un montant de 308 000 €.

Les eaux souterraines ont fait l'objet de financements de l'Etat, des établissements public comme le BRGM et des collectivités, notamment pour des études de faisabilité sur l'alimentation en eau potable.

Le domaine littoral a principalement reçu des financements des communes et de l'Etat.

La communication, la formation et la sensibilisation ont été financées par l'Europe, l'Etat et les communes quasiment à part égal pour un montant globale d'environ 500 k€.

Un domaine n'a fait l'objet d'aucun financement « visible » : il s'agit des zones humides. Ce résultat s'explique par une implication quasi univoque des services de l'Etat dans le domaine, les coûts de fonctionnement n'étant pas comptabilisés, et par un important retard dans la mise en œuvre d'actions spécifiques à ce domaine.

DOMAINE DU SDAGE	EUROPE	ETAT	REGION	DEPARTEMENT	COMMUNES & GROUPEMENT	ASSOCIATIONS	AUTRES	NON RENSEIGNE	TOTAL
ALIMENTATION EN EAU POTABLE	8 314 K€	5 646 K€	2 666 K€	754 K€	4 533 K€		8 K€	950 K€	22 870 K€
LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DOMESTIQUES	1 510 K€	1 815 K€		73 K€	683 K€		65 K€	9 740 K€	13 885 K€
LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS INDUSTRIELLES ET MINIERES	1 612 K€	86 K€	120 K€		837 K€	50 K€	638 K€	305 K€	3 649 K€
SECURISATION DU TRANSPORT FLUVIAL		370 K€		222 K€				863 K€	1 455 K€
LA GESTION DE LA QUALITE DES MILIEUX AQUATIQUES	198 K€	922 K€					113 K€	48 K€	1 280 K€
LES EAUX SOUTERRAINES		398 K€		15 K€	301 K€		313 K€		1 027 K€
PREVENTION DES IMPACTS DE L'AGRICULTURE	1 003 K€	11 K€						10 K€	1 024 K€
LES EAUX SUPERFICIELLES		500 K€						45 K€	545 K€
COMMUNICATION, FORMATION ET RESPONSABILISATION	121 K€	120 K€	14 K€			102 K€	1 K€	154 K€	512 K€
SUIVI DE L'ETAT DE SANTE DES POPULATIONS		428 K€							428 K€
LE LITTORAL		73 K€			100 K€		25 K€	150 K€	348 K€
DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'ECO-TOURISME EN MILIEU AQUATIQUE		7 K€							7 K€
LES ZONES HUMIDES									0 K€
	12 757 K€	10 375 K€	2 799 K€	1 064 K€	6 455 K€	152 K€	1 162 K€	12 265 K€	47 030 K€

Tableau 5. Répartition des financements par domaine du SDAGE et par financeurs

III.4 Mise en place d'indicateurs

Les acteurs ont été interrogés sur la mise en place d'indicateurs pour évaluer l'efficacité des mesures mises en œuvre. Les réponses obtenues sont indiquées dans le Tableau 6.

Le pourcentage d'actions pour lesquelles des indicateurs existent demeure relativement faible (environ 22 %). En outre, même lorsque des indicateurs existent, les informations mises à notre disposition sont restées très imprécises.

Les domaines où des indicateurs ont été majoritairement mis en place sont le développement durable de l'écotourisme (bien qu'en bilan global, le nombre d'indicateurs soit relativement bas en raison du nombre peu élevé d'actions engagées dans ce domaine), la lutte contre les pollutions minières et la gestion de la qualité des milieux aquatiques.

Pour les deux derniers domaines cités, ces résultats sont cohérents avec l'importance des mesures opérationnelles du SDAGE concernant le suivi de la qualité des eaux.

On notera qu'aucune action relative à l'assainissement ne présente d'indicateurs exprimés.

De même, le pourcentage d'indicateurs mis en place pour le suivi de l'état de santé des populations et l'alimentation en eau potable apparaît trop faible en regard des enjeux.

Domaine du SDAGE	Nombre d'actions réalisées	Nombre d'actions pour lesquelles des indicateurs existent	Pourcentage d'actions pour lesquelles des indicateurs existent
DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'ECO-TOURISME EN MILIEU AQUATIQUE	4	2	50%
LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS INDUSTRIELLES ET MINIERES	83	37	45%
LA GESTION DE LA QUALITE DES MILIEUX AQUATIQUES	9	4	44%
LE LITTORAL	9	2	22%
LES EAUX SUPERFICIELLES	14	3	21%
COMMUNICATION, FORMATION ET RESPONSABILISATION	25	4	16%
SECURISATION DU TRANSPORT FLUVIAL	9	1	11%
LES EAUX SOUTERRAINES	10	1	10%
SUIVI DE L'ETAT DE SANTE DES POPULATIONS	12	1	8%
PREVENTION DES IMPACTS DE L'AGRICULTURE	15	1	7%
ALIMENTATION EN EAU POTABLE	57	3	5%
LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DOMESTIQUES	24	0	0%
LES ZONES HUMIDES	2	0	0%
TOTAL	273	59	22%

Tableau 6. Pourcentage d'indicateurs par actions

III.5 Bilan géographique

Les acteurs consultés ont été chargés de définir la portée géographique de leurs actions : échelle du territoire guyanais ou portée locale.

Sur la base des réponses obtenues, une classification en 6 zones géographiques distinctes a été établie :

- ✗ Centre : Saül, Saint-Elie (400 habitants²²);
- ✗ Ouest : Apatou, Awala, Grand-Santi, Mana, Saint-Laurent, Papaïchton, Maripasoula (60 000 habitants);
- ✗ Est : Camopi, Saint-Georges de l'Oyapock, Ouanary, Régina, Roura (8500 habitants);
- ✗ Ile de Cayenne : Cayenne, Rémire-Montjoly, Matoury, Macouria-Tonate, Montisnery-Tonnegrande (110 000 habitants) ;
- ✗ Littoral Centre : Kourou, Sinnamary, Iracoubo (29 000 habitants) ;
- ✗ Toute la Guyane (206 000 habitants).

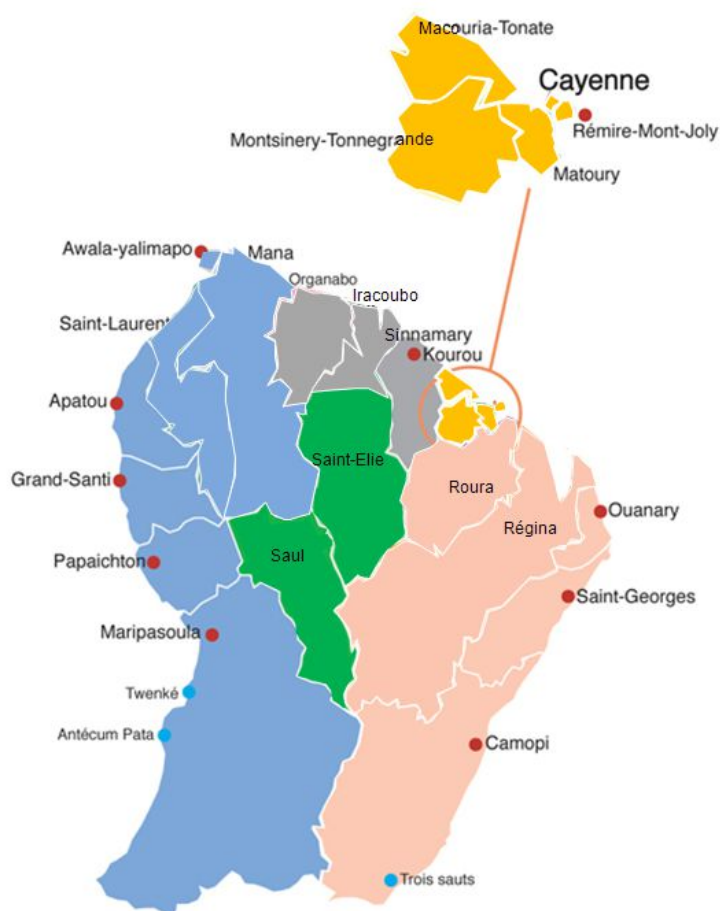


Figure 9. Carte des communes de la Guyane

²² Le nombre d'habitants est tiré du recensement INSEE 2006. Les chiffres sont arrondis au millier près pour les zones géographiques autres que le Centre et l'Est.

La répartition des actions par zone géographique indique qu'une majorité d'actions du SDAGE a été réalisée à l'échelle du département (148 actions sur 273).

La répartition des 125 actions entreprises au niveau local est précisée sur la Figure 10.

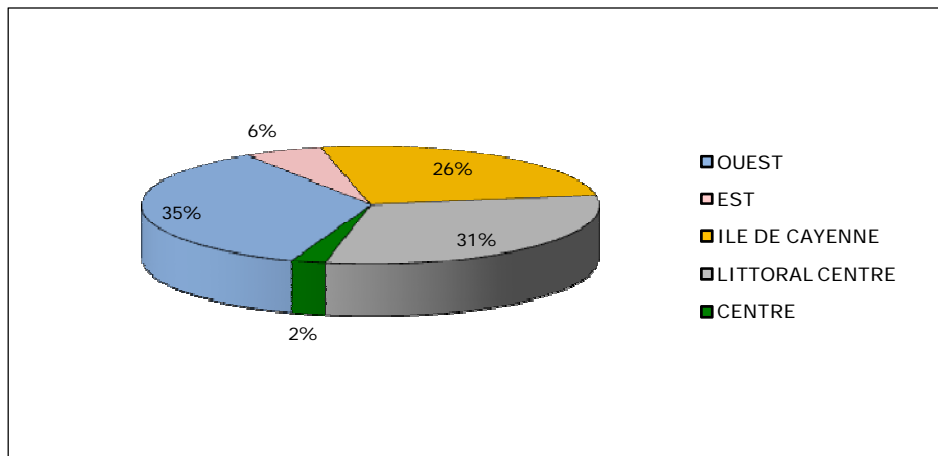


Figure 10. Répartition des actions par zone géographique

On observe une répartition des actions très homogène entre la partie Ouest (35 %), le littoral centre (31 %) et l'île de Cayenne (26 %).

Les communes de l'Est et du Centre, qui représentent une très faible fraction de la population, totalisent respectivement 6 % et 2 % des actions réalisées au niveau local.

Le Tableau 7 précise la répartition géographique des actions par domaine. Les actions entreprises au niveau local sont majoritairement des travaux, ou des programmes de connaissances et études dans les domaines des impacts industriels, de l'AEP et de l'assainissement.

Le Littoral Centre est principalement concerné par la lutte contre les pollutions industrielles (nombreuses actions engagées par le CNES, Air Liquide Guyane, EDF)

A l'Ouest et sur l'île de Cayenne, les principales actions engagées se font par ordre décroissant dans les domaines de la lutte contre les pollutions industrielles et minières, l'AEP et l'assainissement.

Sur les communes de l'Est et du Centre, les actions sont également liées à l'AEP et à l'assainissement.

DOMAINE SDAGE	CENTRE	OUEST	EST	ILE DE CAYENNE	LITTORAL CENTRE	TOUTE LA GUYANE	TOTAL
LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS INDUSTRIELLES ET MINIERES	1	14	3	13	21	31	83
ALIMENTATION EN EAU POTABLE	1	11	4	8	1	32	57
LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DOMESTIQUES		6		6	2	10	24
COMMUNICATION, FORMATION ET RESPONSABILISATION		3			3	19	25
LA GESTION DE LA QUALITE DES MILIEUX AQUATIQUES					1	8	9
PREVENTION DES IMPACTS DE L'AGRICULTURE		2			1	12	15
SUIVI DE L'ETAT DE SANTE DES POPULATIONS		1			3	8	12
LES EAUX SOUTERRAINES	1	3		1	1	4	10
LES EAUX SUPERFICIELLES				1	1	12	14
SECURISATION DU TRANSPORT FLUVIAL		1	1			7	9
LE LITTORAL		1		2	2	4	9
DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'ECO-TOURISME EN MILIEU AQUATIQUE				1	2	1	4
LES ZONES HUMIDES				1	1	0	2
TOTAL	3	42	8	33	39	148	273

Tableau 7. Répartition géographique des actions par domaine.

III.6 Bilan détaillé du SDAGE par domaine pour la période 2006-2008

III.6.1 Eau et santé

L'orientation Eau et Santé est celle pour laquelle les investissements financiers les plus importants ont été consentis entre 2006 et 2008.

Dans cette orientation, les domaines qui ont le plus avancé sur la base du nombre d'actions engagées sont les suivants:

- * L'alimentation en eau potable : 57 actions ;
- * La lutte contre les pollutions domestiques : 24 actions ;
- * Le suivi de l'état de santé des populations : 12 actions.

Cette classification est cohérente avec le ratio des mesures effectivement engagées par rapport aux mesures opérationnelles définies dans le SDAGE.

III.6.1.a Suivi de l'état sanitaire des populations

Les principaux maîtres d'ouvrage identifiés dans ce domaine sont la DSDS et la DAF.

Comme précisé par le BRGM dans son précédent bilan, de nombreuses actions sont encadrées par le Plan Régional Santé Environnement adopté par le gouvernement le 21 juin 2004.

Les actions engagées dans ce domaine sont principalement des actions de suivi, connaissance et étude, ainsi que de contrôle réglementaire.

Les principales mesures ayant fait l'objet d'actions spécifiques ont trait à la connaissance du mercure dans l'environnement (1.06) et au suivi des maladies hydriques (1.03).

La mesure « Imposer et faire respecter la législation et la réglementation en vigueur aux opérateurs miniers, prospecteurs et exploitants d'or » a donné lieu à une action par la WWF, au travers du Programme régional "Gestion durable des ressources naturelles du Plateau des Guyanes soumis au financement du Fonds Français pour l'environnement mondial, d'un montant de 20 000 € /an entre 2005 et 2011.

L'orientation « suivi de l'état de santé des populations » présente un très faible taux de renseignement en termes de financement (2 mesures sur 14 renseignées). En effet, une part importante des financements correspond à des coûts internes des services de l'Etat. Le principal investissement (308 000 € sur 2 ans) a été fourni par l'ANR pour la réalisation d'une étude par l'IRD sur trois pathologies d'origine hydrique : dengue, paludisme, ulcère du Buruli.

Le pourcentage élevé de mesures non engagés (62,5 %) n'est pas nécessairement représentatif d'un retard dans la mise en œuvre du suivi sanitaire des populations, mais plutôt d'une formulation très transversale et générale des mesures spécifiées dans ce domaine, susceptible d'avoir biaisé la classification des actions.

Ainsi, « la réalisation de campagnes de sensibilisation pour tout programme d'équipements » est engagée à plusieurs niveaux: le GTEP travaille activement sur l'appropriation des équipements par les populations locales, tandis que sur l'île de Cayenne, la CCCL réalise des supports de communication sur les équipements qu'elle réalise ou réhabilite à l'attention des riverains. Pour autant, cette mesure n'a pas été spécifiée car les actions qui y correspondent ont été classées par les acteurs eux-mêmes à d'autres niveaux : l'action du GTEP entre en effet également dans le domaine « AEP » (Mesure « Intégrer dans tout programme, non seulement les aspects techniques mais aussi les aspects démographiques, socio-culturels, sanitaires, institutionnels et financiers, y compris l'organisation de la maintenance »), tandis que l'action de la CCCL fait partie d'une campagne d'information globale et a donc été intégrée dans le domaine « Information, communication, formation » (Mesure « communiquer pour apprendre aux autres et informer »).

En outre, deux mesures concernent la mise en place d'un plan sanitaire coordonné. On peut considérer que la mise en œuvre d'un tel plan est effective depuis l'approbation du PRSE³, et qu'il s'agit là d'une des missions principales de la DSDS. Pour autant, la formulation peu opérationnelle de cette mesure ne permet pas de lui attribuer d'actions précises.

La seule mesure pour laquelle aucune action spécifique n'a été mise en place est la mesure 1.05 : « Dans le cadre de la définition des POS, les risques et nuisances sanitaires liés aux zones humides et inondables (moustiques) devront être identifiés et évalués avec priorité à l'île de Cayenne. Prévoir des « cordons sanitaires » de classe ND ».

D'après le Service Urbanisme de la DDE, l'identification et le classement en zone ND (non constructible) des zones inondables et des zones humides ont bien été entrepris dans le cadre de la révision des POS soit en application des PPRi (plan de prévention du risque inondation) soit par classement en zones naturelles sur impulsion de la DIREN. Pour autant, ces classifications n'ont pas donné lieu à une analyse des risques sanitaires ni à la mise en place de cordons sanitaires.

Concernant la mise en place d'indicateurs, si des données en termes de suivi épidémiologique et de contamination de l'eau existent, aucune valeur n'a pu être obtenue dans le cadre de la consultation.

En conclusion, le domaine « Suivi de l'action sanitaire » est bien engagé au regard de la connaissance et du suivi des maladies hydriques, ainsi que du mercure dans l'environnement. Ces deux thématiques sont en effet abordées par de nombreuses études réalisées par la DSDS, l'IRD et HYDRECO. L'articulation entre équipements, surveillance épidémiologique et appropriation locale, est au cœur de la mission du GTEP, tandis que la mise en place d'un plan sanitaire coordonné est soutenue par la DSDS via le PRSE.

Le faible nombre d'actions comptabilisées s'explique en partie par le caractère très général des mesures explicitées dans le SDAGE 2000, et mettent en évidence la nécessité d'optimiser le caractère opérationnel du nouveau SDAGE.

La mise en place d'indicateurs devra être systématisée.

III.6.1.b Alimentation en eau potable

L'alimentation en eau potable est le deuxième domaine du SDAGE par le nombre d'actions engagées (57), et le premier par le montant des financements (23 M€), notamment concernant les travaux d'équipements (réseaux, prises d'eau et traitement).

L'état d'avancement est globalement satisfaisant, avec 71 % de mesures engagées en 2006-2008. Ce chiffre est nettement inférieur à celui du précédent bilan, puisque la quasi-totalité des mesures avaient été engagées entre 2000 et 2005 (16 sur 17), mais globalement supérieur à la moyenne du présent bilan.

³ Plan Régional Santé Environnement

Les principaux maîtres d'ouvrage de cette mesure sont les collectivités territoriales (mairies et communautés de communes) pour les travaux d'équipements, et la DSDS pour les actions de sensibilisation, d'assistance technique, de connaissance et études, et de contrôle et suivi réglementaire, et la DAF dans le cadre de ses missions de police de l'eau, d'assistance technique et de maîtrise d'œuvre.

Les investissements dans ce domaine proviennent essentiellement de l'Europe, l'Etat et des collectivités territoriales.

Les actions ont été réalisées aussi bien en sites isolés qu'en zone urbaine.

La conception d'équipements d'AEP adaptés est la mesure ayant donné lieu au plus grand nombre d'actions, suivie par la recherche de ressources diversifiées, le suivi des installations AEP, et la garantie d'une maintenance adaptée.

En complément de la poursuite de la construction d'équipements, les priorités actuelles mises en évidence par la consultation des acteurs sont: l'appropriation des équipements par les usagers, la pérennisation des installations via la mise en place d'une tarification appropriée et la définition en amont d'outils de maintenance adaptés, l'organisation de la gestion de crise en cas de contamination des eaux destinées à la consommation humaine.

La mesure du SDAGE « Définir et mettre en place une structure d'appui aux collectivités en matière de maintenance des installations d'AEP » (2.12), seule mesure non engagée sur le bilan total 2000 -2008, devra constituer une priorité du nouveau SDAGE.

III.6.1.c Lutte contre les pollutions domestiques

La lutte contre les pollutions domestiques est la quatrième mesure du SDAGE par le nombre d'actions engagées entre 2006 et 2008 (24 actions), et la deuxième en termes de financements (14 M€). Comme pour l'AEP, son poids important dans les financements est lié aux montants élevés des travaux.

Les principaux maîtres d'ouvrage recensés sont les collectivités territoriales, notamment pour les études et travaux d'équipements, et la DAF dans le cadre de ses missions d'assistance technique et de police de l'eau.

Les coûts des actions réalisées au titre de la lutte contre les pollutions domestiques ont été principalement supportés par l'Europe, l'Etat et les Collectivités.

Environ 50 % des mesures du SDAGE ont été engagées sur la période 2006-2008 (contre 71 % pour le bilan précédent).

L'établissement de schémas directeurs d'assainissement et la mise en place de dispositifs de traitement et de collecte en séparatif ont été parmi les mesures du SDAGE donnant lieu au plus grand nombre d'actions (mesures 3.02, 3.06 et 3.07).

La réflexion sur les techniques d'assainissement envisageables en sites isolés est en cours, et un projet pilote de toilettes sèches est porté par le PNRG (mesure 3.04).

L'intégration systématique dans les documents d'urbanisme ou les POS / PLU de zonages d'aptitudes au mode d'assainissement est encadrée par la DAF (mesure 3.03).

Par contre, les mesures spécifiquement liées à la maîtrise des eaux pluviales n'ont globalement pas été engagées entre 2006 et 2008 (mesures 3.10, 3.11, 3.13 et 3.14). Il convient néanmoins de préciser que ces mesures sont complexes à identifier, puisque les acteurs en charge de cette mesure sont plus diversifiés que pour l'assainissement et la collecte des eaux usées : services techniques « voiries » des collectivités, aménageurs...

En outre, les actions de suivi et connaissances de la qualité des milieux récepteurs font nettement défaut (absence d'indicateurs identifiés et d'actions spécifiques).

Enfin, les acteurs consultés ont mis en évidence plusieurs priorités dans le domaine de l'assainissement en Guyane qui n'étaient pas spécifiées dans le SDAGE 2000: mettre en place une tarification de l'assainissement collectif, engager la réflexion sur les outils de maintenance pour l'assainissement non collectif (groupe de travail en cours de composition autour de la DSDS et de la DAF), définir des filières de traitement et de destination des boues de stations d'épuration (étude en cours sous la maîtrise d'ouvrage de l'Office de l'Eau). La maintenance des installations non collectives regroupées (stations de lagunages de moins de 200 EH) doit également faire l'objet d'une réflexion globale.

III.6.2 Les usages de l'eau

Cette orientation est celle ayant donné lieu au plus grand nombre d'actions (41 %), notamment grâce à l'importante implication dans le domaine de la lutte contre les pollutions industrielles et minières (83 actions). La prévention des impacts de l'agriculture a donné lieu à une mobilisation moyenne, avec environ 15 actions réalisées. La sécurisation du transport fluvial, et plus encore le développement durable de l'éco-tourisme, sont relativement en retard avec respectivement 9 et 4 mesures réalisées en 3 ans.

L'orientation « usages de l'eau » est la seconde orientation du SDAGE en termes de financements.

III.6.2.a Prévention des impacts de l'agriculture.

Les principaux maîtres d'ouvrages dans ce domaine sont la chambre d'agriculture, la DAF, et dans une moindre mesure la DIREN. La prévention des impacts de l'agriculture a donné lieu à 15 actions entre 2006 et 2008, pour un montant approximatif d'1 M€.

Dans ce domaine, les actions étaient principalement des études, ainsi que des actions de formation et d'encadrement réglementaire.

Le pourcentage de mesures engagées sur la période 2006-2008 est de 66,7 % contre 75 % dans le précédent bilan. Ce chiffre reste relativement élevé en comparaison de la moyenne des mesures du SDAGE, et indique un bon état d'avancement.

Les actions ont été majoritairement engagées sur les thématiques suivantes :

- * Le diagnostic précis des itinéraires de culture et de l'utilisation des intrants (4.04), via une étude de la chambre d'agriculture sur la région de Saint-Laurent du Maroni ;
- * les phytosanitaires (4.06), sujets d'études diagnostics et de formations de professionnels ;
- * le suivi des ressources en eau exploitées (4.02), des rejets et de leurs impacts (4.05), incité par la DIREN et la DAF ;
- * la pisciculture (4.11 et 4.12), via notamment le rôle de la station de suivi de la Chambre d'agriculture ;
- * le conseil pour la mise en place de pratiques culturales adaptées (4.07, mesure non engagée entre 2000 et 2005), à travers le projet PEAFOG II concernant l'agriculture traditionnelle dans l'ouest guyanais.

Aucune action n'a en revanche été identifiée concernant :

- * La connaissance des ressources en eau pour les projets d'aménagement hydro-agricole (4.01, mesure engagée entre 2000 et 2005) ;
- * La gestion collective des systèmes d'irrigation (4.03, mesure engagée entre 2000 et 2005) ;
- * L'exploitation concertée des ressources en eau, notamment vis-à-vis de l'AEP (4.09) ;
- * La prise en compte de la protection des ressources en eau et des milieux aquatiques dans les chartes professionnelles des bonnes pratiques agricoles (4.10) ;

III.6.2.b Lutte contre les pollutions industrielles et minières

Avec 83 actions et 89 % des mesures engagées, la lutte contre les pollutions industrielles et minières émerge comme le domaine du SDAGE le plus fortement mis en avant sur la période 2006-2008. En termes d'investissements financiers, ce domaine est le troisième après l'AEP et l'assainissement.

Ce domaine a mobilisé un très large panel d'acteurs : DRIRE, DDE, DAF, DIREN, Conseil Général, Office de l'Eau, CCOG, ADEME, BRGM, WWF, industries minières...

Les actions ont été entreprises principalement par la DRIRE (30 actions) pour la partie réglementaire et les industriels (miniers 12 ; spatial : 8 ; EDF : 6 ; autres : 5) pour le suivi des impacts et les mesures de réhabilitation.

Les communes sont également intervenues pour la maîtrise d'ouvrage de certains travaux (réhabilitation de 6 décharges par la CCOG).

L'ADEME a joué un rôle important pour l'incitation de la collecte des déchets par les industriels et pour la mise en place d'énergies renouvelables en sites isolés, notamment dans le but de réduire le risque de pollution des fleuves par les hydrocarbures.

Les actions sont principalement des actions de connaissance et d'études, et d'encadrement réglementaire. Quelques travaux de réhabilitation ont été entrepris.

Les mesures qui donnent lieu au plus grand nombre d'actions concernent le recensement et la caractérisation des sites pollués et de leurs impacts (5.01, 5.02, 5.03).

Pour la mesure « Etablir et mettre en œuvre un plan d'urgence, concernant le stockage des hydrocarbures et l'élimination des huiles, notamment en bordure de fleuve et sur le littoral » (5.08), malgré l'absence d'actions spécifiquement renseignées, on pourra citer la mission de gestion de crise de la DSDS (3 interventions entre 2006 et 2008 pour des contaminations en hydrocarbures sur la prise d'eau de Mana, l'eau embouteillée Chanflor, et la plage de Rémire), et la mise en place du plan POLMAR sur le littoral.

La mesure du SDAGE « Inciter des industriels à sensibiliser et former le personnel à la sécurité et à la protection de l'environnement » (5.07) n'a été engagée ni sur la première période de suivi du SDAGE 2000-2005 ni entre 2006 et 2008 et reste à engager.

III.6.2.c Sécurisation du transport fluvial

Ce domaine du SDAGE a donné lieu à 9 actions entre 3 ans, dont un programme de travaux importants sur le Ouanary engagé par la CCEG, pour un montant total de presque 1,6 M€.

La DDE assure de façon quasi-univoque la maîtrise d'ouvrage des projets dans ce domaine, avec un concours de la CCEG et de la DSDS sur 2 actions.

L'état d'avancement de cette action est moyen avec 55,6% de mesures engagées.

Les mesures effectivement mises en œuvre entre 2006 et 2008 incluent :

- ✗ La prise en compte de la dimension transfrontalière des fleuves pour harmoniser les actions (6.03, mesure non engagée entre 2000 et 2005), notamment via un groupe de travail Guyane-Suriname ;
- ✗ La facilitation et la sécurisation des accostages et transbordements des personnes et des marchandises (6.04), à travers les travaux réalisés à Ouanary ;
- ✗ La limitation des risques d'accidents et l'impact des transports de marchandises polluantes par voies navigables (6.05), via un important travail de contrôle réglementaire exercé par la DDE et la mission de gestion de crises de la DSDS ;
- ✗ L'organisation de la professionnalisation du transport fluvial (6.06), par la création d'une association de transporteurs fluviaux professionnels de Guyane ;

- * La création d'une réglementation concertée, coordonnée et adaptée pour la profession et pour le transport fluvial, via le contrôle de police sur les embarcations et leurs conducteurs (6.08).

Les mesures du SDAGE qui n'ont pas été engagées entre 2006 et 2008 sont :

- * Prévoir et organiser des plans de développement intégré des fleuves (6.01),
- * Organiser la mise en œuvre des actions à programmer en définissant notamment la maîtrise d'ouvrage par les collectivités, et les conditions de maintenance des équipements (6.02, mesure engagée entre 2000 et 2005),
- * Etablir une " charte du transport public fluvial (6.07, mesure engagée entre 2000 et 2005),
- * Assurer l'encadrement et les contrôles réglementaires (6.09).

III.6.2.d Développement durable de l'éco-tourisme

Ce domaine du SDAGE est l'un des plus en retard au niveau des actions recensées (4 actions entre 2006 et 2008).

Les maîtres d'ouvrage identifiés pour les actions réalisées entre 2006 et 2008 sont la DDE, le Conservatoire du Littoral et le CNES.

Les seuls investissements recensés, à hauteur de 7 k€ par an, sont effectués par l'Etat pour l'entretien des cours d'eau dans le cadre de la mesure « Protéger les sites sensibles et menacés » (7.06). Les autres mesures engagées sont liées à la maîtrise de l'usage et de l'occupation des rives et accès aux cours d'eau » (7.05) et à la communication à l'attention des professionnels et des visiteurs (7.02). Les mesures non engagées entre 2006 et 2008 sont les suivantes :

- * Connaître au niveau régional et par bassin, les effets des aménagements et de la fréquentation touristique (7.01) ;
- * Intégrer dans les plans de développements touristiques les connaissances sur les relations avec les milieux aquatiques et vivants associés (7.03) ;
- * Adapter et intégrer aux milieux, paysages et coutumes, les sites, les installations d'accueil et les activités (7.04, mesure engagée entre 2000 et 2005) ;
- * Créer une charte régionale de l'éco-tourisme, intégrant la mise en valeur et la protection des milieux aquatiques et de leurs abords (7.07).

III.6.3 Les milieux aquatiques

L'orientation « milieux aquatiques » représente 16 % des actions mises en œuvre dans le cadre du SDAGE entre 2006 et 2008.

Au regard du nombre d'actions réalisées, les domaines du plus au moins avancés sont :

- * Les eaux superficielles (14) ;
- * Les eaux souterraines (10) ;
- * La gestion des milieux aquatiques (9) ;
- * Le littoral (9) ;
- * Les zones humides (2).

III.6.3.a La gestion de la qualité des milieux aquatiques

Les actions réalisées dans ce domaine sont majoritairement des actions de connaissance et études et des actions réglementaires. Ce constat vaut également pour le littoral, les eaux souterraines et superficielles et les zones humides.

La gestion des milieux aquatiques, avec 9 actions et un investissement de 1,3 M€ sur 3 ans, est le 5^{ème} domaine du SDAGE en termes de financements.

Les investissements les plus élevés sont liés aux programmes d'actions de la préfecture pour l'accompagnement de l'activité minière (Mise en place d'un Observatoire de l'Activité Minière géré par l'ONF).

La DIREN est le principal maître d'ouvrage avec la préfecture et l'ONEMA.

La part de mesures engagées en 2006-2008 atteint 67 %.

Les mesures engagées sont :

- * Etablir un réseau régional de surveillance de la qualité des eaux (8.01) : cette mesure s'est traduite par l'installation de 17 stations de mesures pour le suivi des eaux de surface continentales, par le lancement de la réalisation du référentiel cartographique des cours d'eau de Guyane (BD Carthage) et par l'élaboration d'un guide méthodologique sur le calcul des débits des cours d'eau et le dimensionnement des bassins de rétention ;
- * Inventorier et restaurer les espaces particulièrement dégradés et pollués, en particulier par certaines activités minières (8.03) : deux actions sont menées par l'ONF en ce sens et le BRGM a effectué une étude du suivi des impacts miniers ;
- * Protéger les écoulements des eaux des espaces aquatiques remarquables (8.05) : l'entretien des cours d'eau domaniaux est assuré par l'Etat. ;

- * Intégrer la gestion " active " des milieux aquatiques dans l'aménagement des espaces urbains (8.06) : Une étude hydrobiologique sur la faune aquatique (invertébrés et poissons) de la Crique des Vampires dans la future Z.A.C.

Aucune action n'a été identifiée concernant les mesures suivantes, bien qu'elles soient directement intégrées dans les missions de la MISE :

- * Définir des priorités d'action et les modalités de préservation ou de gestion de ces espaces aquatiques (8.02) ;
- * Protéger la qualité des eaux des milieux aquatiques remarquables (8.04).

III.6.3.b Les eaux superficielles

Les eaux souterraines ont donné lieu à 14 actions, pour un montant global de 545 k€.

Les principaux maîtres d'ouvrage sont la DSDS, dans le cadre de sa mission de suivi de la qualité des eaux de baignade et la DIREN, pour la mise en place d'un réseau de suivi hydrologique qualitatif des eaux de surface.

80 % des mesures du SDAGE ont été engagées.

Les mesures engagées sont :

- * Poursuivre un suivi soutenu de la qualité des eaux de baignade (9.01) ;
- * Poursuivre une large diffusion de l'information sur la qualité des eaux de baignade (9.02) ;
- * Définir des " zones de baignade " réglementées à l'échelle du département, conformément à la législation en vigueur (9.03) ;
- * Etablir un réseau régional de surveillance de la qualité des eaux superficielles (9.04) ;
- * Définir un système d'évaluation de la qualité de l'eau (9.05) ;
- * Etablir une grille de fonctions et d'usages de l'eau (9.06) ;
- * Assurer la continuité et la pérennité du suivi hydrologique (9.08) ;
- * Mieux connaître les petits cours d'eau et les criques de la zone côtière (9.09).

En outre, même si aucune action recensée ne s'y rapporte spécifiquement, la mesure suivante a également été mise en œuvre :

- * Définir des objectifs de qualité de l'eau par bassins (9.07).

Ainsi, une seule action reste véritablement à engager :

- * Prévoir, à terme, la définition d'objectifs de quantité des eaux superficielles (9.10).

III.6.3.c Les zones humides

Le domaine « zones humides » du SDAGE est le plus en retard au regard des informations collectées. Seules deux actions ont été recensées entre 2006 et 2008 et moins de 30 % de mesures engagées.

Aucun élément de coût n'a pu être obtenu.

Les seules actions identifiées, sous la maîtrise d'ouvrage respective de l'ONF et du CEL sont le suivi ichtyologique des Salines de Montjoly et le comportement hydrologique du marais Yiyi.

Ce retard du domaine « zones humides » avait déjà mis en évidence entre 2000 et 2005.

III.6.3.d Les eaux souterraines

10 actions ont été recensées spécifiquement pour les eaux souterraines. Dans ce domaine, 100 % des 4 mesures opérationnelles du SDAGE ont été engagées.

Près de 900 k€ ont été investis par l'Etat, les communes et le BRGM dans le cadre de ses missions de service public.

Les maîtres d'ouvrage sont les industriels (suivis des impacts), les communes (prospection pour l'AEP), la DSDS et l'ONEMA (qualité des nappes).

Parmi les principales actions réalisées, on pourra citer la mise en place d'un champ captant à Mana avec l'appui du BRGM, et la création d'un réseau piézométrique pour la Guyane sous maîtrise d'ouvrage de l'ONEMA.

III.6.3.e Le littoral

Entre 2006 et 2008, 9 actions ont été engagées spécifiquement sur le littoral.

Leur maîtrise d'ouvrage a été assurée par de très nombreux acteurs ; communes, DIREN, IRD, CNES, Ministère de l'Outre Mer, Conservatoire du Littoral, WWF.

Ce domaine du SDAGE a mobilisé 3,5 k€ sur 3 ans, principalement financés par l'Etat et les communes, ce qui en fait l'un des domaines les moins dotés.

Le taux de mesures engagées est moyen (57 %).

Les mesures engagées sont les suivantes :

- * Approfondir la connaissance et la prévision de l'évolution du trait de cote littoral (12.01) ; on peut à ce titre citer le projet PROCLAM de l'IRD sur la cartographie des zones littorales et deux études sur la plage de Rémire ;
- * Concevoir et mettre en place un réseau d'observation de la qualité des eaux littorales (12.05) ; cette mesure est notamment mise en place par la DIREN en application de la DCE. Dans ce cadre, une étude spécifique est menée par IFREMER sur les indices biologiques ;

- * Poursuivre la connaissance des écosystèmes remarquables du littoral et de leur biodiversité, en relation avec les milieux aquatiques (12.06) : un suivi de l'avifaune est effectué par le CSG sur le littoral ;
- * Assurer la préservation des milieux et des espèces du littoral (12.07) : la WWF agit pour la protection des tortus luths.

Les mesures pour lesquelles aucune action n'a été recensée entre 2006 et 2008 sont :

- * Définir une politique et des méthodes d'aménagement et de préservation du littoral compatible avec ces phénomènes (12.02) ;
- * Préserver le fonctionnement naturel des écosystèmes côtiers (12.03) ;
- * Identifier tous les sites susceptibles de polluer les eaux littorales, avec caractérisation des rejets et flux polluants (12.04).

III.6.4 Communication, formation et responsabilisation

Cette orientation comporte 13 mesures, qui ont donné lieu à 25 actions pour un montant global de 512 k€.

Avec près de 70 % de mesures engagées, cette orientation est relativement bien avancée.

L'Office de l'Eau est l'un des principaux maîtres d'ouvrage, avec la DSDS et la DIREN. Les associations comme la SEPANGUY et la WWF interviennent également comme maîtres d'ouvrage et opérateurs.

Parmi les actions phares de cette orientation, le programme pédagogique Sololyia a mobilisé de multiples partenaires pour la réalisation et la diffusion de malles à l'attention des élèves du primaire et la création d'un site internet pour le secondaire.

De nombreux acteurs (Office de l'Eau, PNRG, DIREN, associations) s'investissent également dans le cadre de journées à thème (Journées mondiales de l'Eau, de l'Océan et des Zones Humides, Fête de la Science) pour la réalisation d'animations sur l'eau.

L'information sur les risques sanitaires liés à l'eau est largement mise en œuvre par la DSDS via la réalisation et la diffusion d'affiches, plaquettes, etc.

La formation des enseignants de l'IUFM à l'environnement est mise en place via un partenariat avec le PNRG

Concernant la formation des techniciens de collectivités, un projet de formation sur la conception et la maintenance des installations d'AEP en site isolé est programmé par l'Office de l'Eau.

Dans le cadre des mesures 13.01 et 13.03 concernant la mise en place d'une politique de communication coordonnée (mesures identifiées comme non engagées dans le bilan 2000-

2005), on pourra citer la mise en place par la DIREN du schéma directeur des données sur l'eau (SDDE) ainsi que l'établissement et le suivi du PRSE Guyane par la DSDS.

La mesure « Communiquer pour susciter des évolutions de comportements » (13.06) étant relativement transversale, aucune action n'y est spécifiquement rapportée. On peut néanmoins admettre qu'elle a été mise en œuvre entre 2006 et 2008 notamment via les actions de sensibilisation de la DSDS sur les risques sanitaires qui sont orientées vers une modification des pratiques d'hygiène et via la participation des différents acteurs aux journées à thème ;

Dans le domaine de la «Communication, formation, sensibilisation », les mesures du SDAGE qui n'ont pas été engagées entre 2006 et 2008 sont :

- * Afficher des politiques sectorielles de qualité des eaux (13.11) ;
- * Engager une concertation prioritaire dans les domaines de l'agriculture, des transports fluviaux, de l'éco-tourisme (13.12) ;
- * Elargir la démarche de responsabilisation à une bonne gestion des milieux aquatiques à tous les domaines concernés (13.13).

Ces trois dernières mesures n'avaient déjà fait l'objet d'aucune action identifiée dans le premier bilan 2000-2005.

IV BILAN DU SDAGE 2000-2008

Le bilan global de la mise en œuvre du SDAGE sur la période 2000-2008 se base sur les données recensées par le BRGM pour la période 2000-2005 et sur celles collectées par SEPIA Conseils pour la période 2006-2008.

Au total, le nombre d'actions recensées sur les deux périodes est de 485.

Néanmoins, les deux périodes de recensement se chevauchent sur 6 mois (1/18^{ème} de la période totale d'analyse), ce qui peut conduire à une redondance dans certaines actions recensées et à une surestimation du nombre d'actions globale. En outre, le bilan du BRGM prend en compte 14 actions programmées et 39 actions démarrées dont la mise en œuvre s'est a priori effectuée entre 2006 et 2008. Ces deux éléments pris en compte, on peut estimer le nombre d'actions sur 9 ans à 450, soit environ 50 actions par an.

Pour le reste de l'analyse, dans un souci de simplification de la lecture, les chiffres mentionnés se basent sur la totalité des 485 actions recensées.

IV.1 Actions engagées par orientation et domaine

La répartition des actions par orientations du SDAGE pour la période 2000-2008 est présentée dans le Tableau 8. L'orientation ayant donné lieu au plus grand nombre d'actions sur la période 2000-2008 est l'orientation « Eau et santé » (181 actions, 37 % du nombre total d'actions engagées). L'orientation « Usages de l'eau » arrive en seconde position avec 34 % des actions recensées.

Globalement, la proportionnalité entre le nombre de mesures opérationnelles du SDAGE et le nombre d'actions engagées est respectée pour les 4 orientations du SDAGE, même si les milieux aquatiques ont bénéficié de légèrement moins d'actions au profit de l'orientation «Eau et Santé ».

Orientations	Nombre de mesures du SDAGE	Pourcentage de mesures	Bilan global 2000 - 2008	
			Nombre d'actions identifiées	Pourcentage d'actions
Eau et santé	39	30%	181	37%
Usages de l'eau	46	35%	167	34%
Milieux aquatiques	34	26%	93	19%
Information, communication, sensibilisation	13	10%	44	9%
TOTAL	132	100%	485	100%

Tableau 8. Répartition des actions engagées entre 2000 et 2008 par orientation du SDAGE

La répartition des actions par domaine du SDAGE (cf. Tableau 9) met en évidence le poids particulièrement élevé des domaines de la lutte contre les pollutions industrielles et minières et de l'alimentation en eau potable qui représentent à eux seuls près de 45 % de la totalité des actions engagées.

L'accent a surtout été mis sur l'AEP avant 2006, puis s'est progressivement reporté sur les pollutions industrielles et minières.

Domaine du SDAGE	Actions recensées entre 2000 et 2008
LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS INDUSTRIELLES ET MINIERES	111
ALIMENTATION EN EAU POTABLE	109
COMMUNICATION, FORMATION ET RESPONSABILISATION	44
LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DOMESTIQUES	43
PREVENTION DES IMPACTS DE L'AGRICULTURE	32
SUIVI DE L'ETAT DE SANTE DES POPULATIONS	29
LES EAUX SOUTERRAINES	25
LES EAUX SUPERFICIELLES	25
LE LITTORAL	23
LA GESTION DE LA QUALITE DES MILIEUX AQUATIQUES	16
SECURISATION DU TRANSPORT FLUVIAL	16
DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'ECO-TOURISME EN MILIEU AQUATIQUE	8
LES ZONES HUMIDES	4
TOTAL	485

Tableau 9. Répartition des actions engagées entre 2000 et 2008 par domaine du SDAGE

A l'inverse, la mise en œuvre d'actions dans les domaines des « zones humides » et du « développement durable de l'écotourisme » est restée extrêmement marginale (moins de 2,5 % des actions totales engagées).

IV.2 Etat d'avancement du SDAGE

Sur les 488 actions engagées entre 2000 et 2008, 46 % d'entre elles sont terminées, le reste étant programmé, démarré ou en cours. Etant donné le nombre important d'actions ou de mesures pérennes, ce chiffre ne permet pas véritablement de conclure sur l'état d'avancement du SDAGE.

Le critère qui nous paraît le plus pertinent à cet égard correspond au nombre de mesures engagés par rapport aux mesures opérationnelles définies dans le SDAGE.

Le Tableau 10 détaille les différentes mesures du SDAGE qui n'ont fait l'objet d'aucune action identifiée sur la période 2000-2008.

Au total, 20 des 132 mesures du SDAGE ne sont pas engagées, soit environ 15 %. En d'autres termes, 85 % des mesures du SDAGE ont donné lieu à une action identifiée sur la période 2000-2008.

A cet égard, les orientations présentant le plus de retard sont les usages de l'eau et les milieux aquatiques. Par domaine, les constats du bilan 2000-2008 restent valables, avec un retard particulier pour les « zones humides », le « développement durable de l'écotourisme », et la « sécurisation du transport fluvial ».

A l'inverse, pour deux domaines, des actions ont été engagées sur l'ensemble des mesures définies : lutte contre les pollutions industrielles et minières et eaux souterraines.

ORIENTATION	DOMAINE	NUMERO	MESURE
Eau et santé	Suivi de l'état de santé des populations	1,04	Articuler surveillance épidémiologique, programmation des équipements et contrôles de maintenance
		1,05	Dans le cadre de la définition des P.O.S., les risques et nuisances sanitaires liés aux zones humides et inondables (moustiques) devront être identifiés et évalués, avec priorité à l'île de Cayenne. Prévoir des "cordons sanitaires" de classe ND.
	Alimentation en eau potable	2,16	Développer une politique de réserves foncières pour permettre la création ou l'extension future de captages.
	Lutte contre les pollutions domestiques	3,1	Etablir dans un délai de 3 ans l'inventaire cartographique des zones urbanisées sensibles à l'expansion des eaux pluviales
Usages de l'eau	Prévention des impacts de l'agriculture	4,09	Développer une exploitation concertée des ressources en eau, tenant compte des autres usages possibles, et prioritairement de l'alimentation humaine, sur les zones à risques identifiés.
		4,1	Prendre en compte la protection des ressources en eau et des milieux aquatiques dans les chartes professionnelles des bonnes pratiques agricoles
	Sécurisation du transport fluvial	6,01	Prévoir et organiser des plans de développement intégré des fleuves,
		6,02	Organiser la mise en œuvre des actions à programmer en définissant notamment la maîtrise d'ouvrage par les collectivités, et les conditions de maintenance des équipements.
		6,07	Etablir une " charte du transport public fluvial "
	Développement durable de l'écotourisme	7,01	Connaitre au niveau régional et par bassin, les effets des aménagements et de la fréquentation touristique
		7,03	Intégrer dans les plans de développements touristiques les connaissances sur les relations avec les milieux aquatiques et vivants associés.
		7,04	Adapter et intégrer aux milieux, paysages et coutumes, les sites, les installations d'accueil et les activités.
7,07		Créer une charte régionale de l'éco-tourisme, intégrant la mise en valeur et la protection des milieux aquatiques et de leurs abords	
Milieux aquatiques	Gestion de la qualité des milieux aquatiques	8,02	Définir des priorités d'action et les modalités de préservation ou de gestion de ces espaces aquatiques
	Eaux superficielles	9,1	Prévoir, à terme, la définition d'objectifs de quantité des eaux superficielles
		10,04	Identifier et délimiter les zones humides basses, atteintes ou susceptibles d'être atteintes par l'activité agricole
		10,05	Limiter l'implantation d'activités agricoles dans ces milieux
	Zones humides	10,06	Mettre en place une politique de suivi des zones humides à l'aval immédiat des aménagements
	Littoral	12,03	Préserver le fonctionnement naturel des écosystèmes côtiers
Communication, formation, sensibilisation		13,11	Afficher des politiques sectorielles de qualité des eaux

Tableau 10. Mesures du SDAGE non engagées entre 2006 et 2008

IV.3 Bilan financier

Le bilan financier du SDAGE réalisé par le BRGM en 2005 distingue nettement les travaux et les autres types d'actions.

En dehors des travaux d'équipements, le montant des actions recensées par le BRGM entre 2000 et 2005 s'élève à presque 10 M€ pour les actions renseignées (31% des actions totales). Par extrapolation, le montant d'investissement global hors travaux sur 6 ans serait compris entre 25 et 30 M€, soit 4 à 5 M€/an.

Pour le bilan 2006-2008, le montant des actions entreprises hors travaux est d'environ 11,16 M€. Or, sur les actions autres que les travaux, le taux de renseignement atteint 35 %. Par extrapolation, le montant investi sur 3 ans entre 2006 et 2008 pourrait être chiffré à 31,89 M€ sur 3 ans, soit un montant d'environ 10,62 M€ par an. Ceci signifie que hors travaux, le montant des investissements aurait doublé sur la période 2006-2008 par rapport à la période 2000-2005.

Concernant le montant des travaux, il est évalué par le BRGM à 92 M€ sur 6 ans (2000-2005) pour l'AEP, l'assainissement et le fluvial (15,3 M€/an), tandis que le bilan 2006-2008 fait état d'un montant total extrapolé de 38,57 M€ sur 3 ans pour tous les domaines du SDAGE (environ 12,9 M€/an).

En moyenne, à partir des montants évalués sur les deux périodes du bilan, le montant global des investissements pour la période 2000-2008 serait ainsi de l'ordre de 21 M€/an, répartis comme suit : environ 14,5 M€/an pour les travaux et 6,5 M€/an pour les autres types d'actions.

Concernant la répartition par domaine du SDAGE, dès lors que les travaux sont pris en compte, les domaines de l'AEP et de l'assainissement priment dans le bilan global. Les domaines de la sécurisation du transport fluvial et de la lutte contre les pollutions industrielles et minières font également l'objet de financements importants.

Les principaux financeurs tout type d'actions confondues sont d'abord l'Europe, puis l'Etat et les Collectivités. Pour les actions autres que les travaux (réglementation, information, etc.), l'Etat est le principal investisseur.

V CONCLUSIONS : VERS UN SDAGE 2010 PLUS OPERATIONNEL ET MIEUX CONTROLE

Le bilan de la mise en œuvre du SDAGE sur la période 2000-2008 a mis en évidence la priorité donnée aux orientations « Eau et de la Santé » et « Usages de l'Eau ». Ce constat est visible à la fois en termes d'avancement des mesures (proportion importante de mesures engagées), de nombre d'actions effectivement réalisées, et de financements mobilisés.

Les domaines les mieux dotés et ayant donné lieu au plus grand nombre d'actions sont l'alimentation en eau potable, l'assainissement et la lutte contre les pollutions industrielles et minières.

A l'inverse, les domaines présentant un retard visible sont les zones humides et le développement durable de l'éco-tourisme.

En termes d'investissements, le coût global de la mise en œuvre du SDAGE sur la période 2000-2008 a été chiffré à environ 21 M€/an, dont 14,5 M€/an pour les travaux d'équipements. L'AEP et l'assainissement sont les domaines qui affichent les montants les plus élevés.

Sur la période 2000-2008, l'Europe et l'Etat ont été les principaux financeurs, suivi par les collectivités.

Les constats qui ressortent de ce bilan peuvent être mis en perspective avec le projet de SDAGE révisé. La terminologie du SDAGE révisé diffère de celle du SDAGE 2000 : les « domaines » sont actuellement appelés « dispositions », tandis que les « dispositions détaillées » peuvent être comparées aux « mesures » du SDAGE 2000.

D'un point de vue général, le SDAGE révisé comporte 5 orientations fondamentales, 16 dispositions et 71 dispositions détaillées.

Le présent bilan a mis en évidence une difficulté quant au classement des actions par mesures opérationnelles du fait du caractère redondant, transversal ou peu opérationnel de certaines mesures. Le SDAGE révisé présente une nette amélioration par rapport à ce constat, puisque le nombre de dispositions détaillées a été réduit et que leur formulation a été travaillée dans un objectif de plus grande opérationnalité.

Le SDAGE 2000 de la Guyane était peu explicite quant à la nécessité de poursuivre le rattrapage en termes d'équipements en eau potable et assainissement. Cette absence de mesure opérationnelle spécifique est apparu en décalage avec l'importance visible de ces enjeux au regard du présent bilan. Le projet de SDAGE révisé prend en compte explicitement cette nécessité via la disposition « Assurer une AEP pérenne et de qualité pour toute la population ».

Dans le domaine « Lutte contre les pollutions domestiques », les mesures spécifiquement liées à la maîtrise des eaux pluviales présentaient un retard important. Leur prise en compte a été

valorisée dans le nouveau SDAGE via la définition d'une disposition spécifique « Mieux gérer les eaux pluviales ».

Vis-à-vis des milieux aquatiques, domaine présentant un certain retard au vue du présent bilan, le projet de SDAGE révisé intensifie les dispositions en faveur de ce domaine afin de répondre aux objectifs de qualité des masses d'eau exigés par la DCE.

Concernant le financement du SDAGE, le bilan 2000-2008 a mis en exergue l'importance des subventions accordées par l'Europe et l'Etat pour la réalisation de travaux et programmes d'actions, la part des investissements des collectivités n'arrivant qu'en 3^{ème} position.

Le SDAGE 2000 avait déjà commencé à intégrer des objectifs de prise en charge locale des problématiques de l'eau, via des programmes de sensibilisation à la maintenance des équipements et d'assistance technique en sites isolés. Ainsi, sur la période étudiée, certaines actions ont été progressivement réalisées pour augmenter l'indépendance financière des collectivités et leur capacité à assurer le renouvellement et la maintenance des équipements et pour promouvoir la logique de financement par l'utilisateur. Par exemple, les subventions accordées par la DAF sont aujourd'hui distribuées en fonction du prix de l'eau supporté par l'utilisateur, afin d'inciter les collectivités à mettre en place une tarification réaliste au regard des coûts d'investissement et de fonctionnement.

Le projet de SDAGE révisé va nettement plus loin dans cette logique en explicitant dans une disposition spécifique la nécessité de « Mobiliser des ressources financières ».

Dans un sens plus large, cette disposition met en avant l'une des principales différences entre le SDAGE 2000 et le projet de SDAGE révisé : la meilleure prise en compte en amont des moyens organisationnels, techniques, et financiers de la mise en œuvre du SDAGE. En effet, une 5^{ème} orientation fondamentale est consacrée à l' « Organisation pour la gestion de l'eau ».

En outre, le programme de mesures du SDAGE révisé prend en compte pour chaque disposition détaillée des mesures opérationnelles pour lesquelles une fiche spécifique présente le maître d'ouvrage de l'action et les investissements à prévoir.

Le coût prévisionnel de la mise en œuvre du SDAGE 2010 a été évalué. Au regard des difficultés rencontrées pour disposer d'éléments financiers dans le cadre de ce bilan, la prise en compte en amont des coûts de mise en œuvre du SDAGE, et la volonté explicite d'un suivi des investissements effectivement réalisés dans le cadre du SDAGE 2010 constitue une véritable avancée en termes de transparence.

A titre de comparaison, les coûts totaux évalués en investissement et fonctionnement pour la mise en œuvre du SDAGE révisé serait de 51 M€/an contre 26 M€/an effectivement dépensés dans le cadre du SDAGE 2000.

Le décalage entre ces deux chiffres met en évidence la nécessité de rechercher de nouvelles sources de financement.

A ce titre, la mise en place de redevances actuellement en cours sous maîtrise d'ouvrage de l'Office de l'Eau pourra apporter une réponse partielle à cet enjeu.

Enfin, l'un des constats importants de ce bilan tient à la difficulté de réaliser une évaluation du SDAGE a posteriori lorsqu'aucun suivi n'a été mené en continu. L'absence d'indicateurs pour une majorité d'actions réalisées entre 2000 et 2008 ou le manque de précision des indicateurs existants ne permet pas d'obtenir une évaluation réelle des impacts des actions mises en œuvre.

Ainsi, la mise en place d'un tableau de bord pour le suivi continu du SDAGE révisé lui permettra de répondre plus efficacement à ses objectifs pour une gestion pérenne et intégrée de la ressource en eau.